

Décision

Générale

colonial

Décision n° 269-201-1913 nommant un membre suppléant du Conseil d'Administration, et renouvelant le mandat d'un membre titulaire et d'un membre suppléant.

n° 269-201-1913

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
6 juillet 1913

Numéro JO
n° 201 du 31/07/1913

Date du numéro
31 juillet 1913

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884.

Vu le décret du 15 octobre 1899 portant organisation du Conseil d'Administration à la Côte Française des Somalis;

TEXTE INTÉGRAL

Art 1er

— M. Rognon, directeur de la banque de l'Indo-Chine est nommé membre suppléant du Conseil d'Administration en remplacement de M. Demay, qui a quitté définitivement Djibouti. Art 2. — Les mandats de M. Bernard, directeur du chemin de fer, membre titulaire et de M. Mérignac, négociant, membre suppléant sont renouvelés pour une période de deux ans. Art. 3 — La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

A. BONHOURS.